

L'Essentiel

De l'Œuvre des Pupilles Orphelins et Fonds d'entraide des Sapeurs-Pompiers de France

Année 2016



Edito

Eric Faure
Président
de l'Œuvre des Pupilles

En 2016, 7 sapeurs-pompiers ont perdu la vie dans des actions de secours laissant à notre charge 6 orphelins supplémentaires.

En cette fin d'année, 1309 orphelins de sapeurs-pompiers sont accompagnés par l'Œuvre des Pupilles.

Nous ne pourrions pas les soutenir aussi efficacement sans faire appel à la générosité publique. Sans vos généreuses contributions, une partie de nos missions n'aurait pas encore pu, cette année, être menée à bien.

Je tiens à remercier sincèrement les généreux donateurs et les sapeurs-pompiers qui nous accompagnent au quotidien et nous permettent de continuer à agir ensemble pour plus de solidarité.

Toujours dans un souci de transparence, j'ai le plaisir de vous présenter les comptes de notre association.

Vous pourrez constater que votre soutien est essentiel.

Pour cela la grande famille des sapeurs-pompiers vous en est reconnaissante.

L'ODP en quelques mots

L'Œuvre des Pupilles Orphelins et Fonds d'entraide des Sapeurs-Pompiers de France est une association à but non lucratif, créée le 27 mars 1926 par le Commandant GUESNET. Elle a été reconnue d'utilité publique par le décret du 28 janvier 1928 et est placée sous le haut patronage de Monsieur le Président de la République. Elle est également membre du Comité de la Charte depuis 2007.

L'O.D.P a pour but d'assurer la protection matérielle et morale des Orphelins et des familles des Sapeurs-Pompiers civils (professionnels et volontaires) et militaires (Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris, Bataillon des Marins-Pompiers de Marseille, Sécurité civile) décédés en service commandé ou non.

L'association vient également en aide aux orphelins et aux familles des personnels administratifs et techniques des services départementaux, ainsi qu'aux jeunes et anciens sapeurs-pompiers dans la difficulté.

Depuis 2000, dans le cadre du dispositif « Solidarité Familles », l'Œuvre des Pupilles, la Fédération Nationale et la Mutuelle Nationale des Sapeurs-Pompiers de France attribuent, en partenariat, des aides aux Sapeurs-Pompiers se trouvant en situation de précarité du fait d'un accident, d'une maladie, de la perte d'un emploi, etc.

Depuis 2015, l'ODP prend également en charge les enfants des Sapeurs-Pompiers dont le conjoint est décédé.

À ce jour, l'ODP 1 309 pupilles, soit 866 familles, sont soutenus par l'ODP.

Nos principes de financement

Pour financer l'ensemble de ses actions, l'Œuvre des Pupilles Orphelins et Fonds d'entraide des Sapeurs-Pompiers de France s'appuie essentiellement sur la générosité du public et sur celle des sapeurs-pompiers.

L'O.D.P bénéficie également de subventions récurrentes comme celle du ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales, des Services Départementaux d'Incendie et de Secours ou encore de financements privés (dons et legs).



Thomas Hugues
Journaliste et Parrain de
l'Œuvre des Pupilles

“ L'Œuvre des Pupilles veille sur les familles et les accompagne sur le chemin de la vie ; nous souhaitons ensemble toucher le cœur des français qui aiment les pompiers mais ignorent trop souvent l'existence de l'Œuvre.

Depuis que je côtoie les pupilles, je leur donne un petit peu et ils me rendent au centuple tout ce que je peux leur donner. ”

RESSOURCES DE L'EXERCICE	EXERCICE 2016 (égal au compte de résultat)		2016 %	2015 %	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2016
	Détail	Total			
Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice					3 504 146
1- PRODUITS DE LA GÉNÉROSITÉ PUBLIQUE		4 650 337	63,42	60,66	4 650 337
- dons des particuliers (non affectés)	2 417 175				
- legs encaissés	2 191 997				
- dons spontanés des particuliers (non affectés)	41 165				
2- CONTRIBUTIONS DES SAPEURS POMPIERS		1 875 786	25,58	28,14	
- participations collectives	1 369 933				
- dons spontanés des Sapeurs-Pompiers	73 390				
- recettes sur manifestations	384 305				
- reversement cotisation fédérale	28 123				
- mise à disposition d'hébergements	20 035				
3- SUBVENTIONS & FINANCEMENTS PRIVÉS		590 947	8,06	8,89	
- ministère de l'intérieur	90 000				
- subventions SDIS	180 038				
- subventions conseils départementaux	7 720				
- subventions communales	21 075				
- autres financements privés	292 114				
4- AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION		15 966	0,22	0,14	
- dont produits des actions de communication (stand)	5 346				
- dont produits des hébergements en colocation	10 620				
5- AUTRES PRODUITS		200 010	2,73	2,17	
- dont produits financiers (net d'impôt)	192 921				
- dont produits divers et autres imprévus	7 089				
I- TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RÉSULTAT		7 333 046	100,00	100,00	
II- REPRISES DE PROVISIONS		25 967			
III- REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES		0			
IV- PLUS VALUE SUR CESSION D'ACTIFS IMMOBILIERS		0			
V- DÉFICIT DE L'EXERCICE		0			
VI- TOTAL GENERAL		7 359 013			4 650 337
VII- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public					4 663 583
Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice					3 490 900



Les produits de la générosité publique sont cette année en légère augmentation. Ils constituent notre premier soutien et représentent plus de 60% de nos ressources.

Les dons des particuliers restent relativement stables

On constate une stabilité des dons effectués par les particuliers malgré une conjoncture économique encore incertaine. Près de 36 000 dons ont été récoltés. Les dons ponctuels et en prélèvement automatique de nos fidèles donateurs se sont stabilisés et représentent toujours un peu plus d'un tiers des ressources globales.

Concernant la prospection, à nombre égal de messages envoyés, le nombre de nouveaux donateurs ayant rejoint l'ODP a nettement diminué (3 280 donateurs en 2016, 5 092 en 2015) mais le don moyen est supérieur, se situant à 41 € contre 35 € en 2015.

Les legs et assurances-vie continuent d'augmenter

Les legs et assurances-vie sont en constante progression, même si par définition, ce poste reste très aléatoire et peut, chaque année, varier à la hausse ou à la baisse. Pour 2016, ce poste représente près de 30% des recettes de l'association.

Les contributions des Sapeurs-Pompiers restent stables

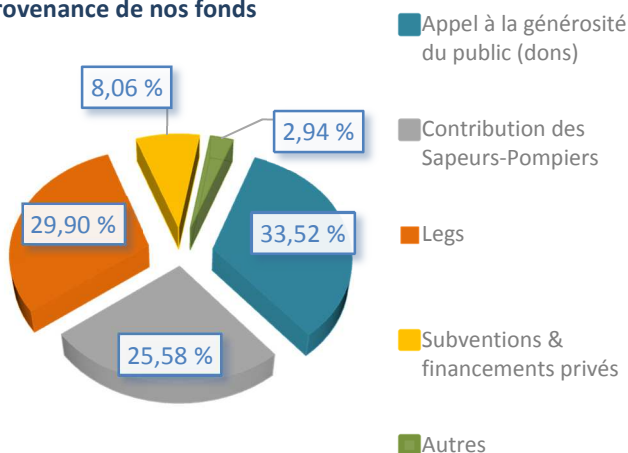
Le soutien des Sapeurs-Pompiers reste extrêmement important pour notre association puisqu'il constitue 25,58% de nos ressources.

Le montant global des contributions des Sapeurs-Pompiers est resté stable pour l'année 2016. Cette constance prouve l'attachement du monde sapeurs-pompiers aux missions et aux actions de notre association.

Des subventions et financements privés en légère baisse

S'élevant à 90 000 euros, le montant de la subvention du ministère de l'Intérieur reste identique. Si l'on constate toutefois une légère baisse des subventions des Service Départementaux d'Incendie et de Secours et des financements privés (hors dons), on remarque que les aides des collectivités territoriales (Départements et Communes) ont légèrement augmenté.

Provenance de nos fonds



Totalisant à eux deux plus de 88% de nos ressources, la générosité publique et les contributions des Sapeurs-Pompiers constituent l'essentiel de nos ressources.



Emploi

LE BUDGET MISSIONS SOCIALES EN AUGMENTATION

Fin 2016, 1 309 orphelins étaient pris en charge par l'Œuvre des Pupilles.

Le poste *Allocations et secours direct aux personnes* a connu une hausse de 100 000 euros par rapport à l'an dernier. Cela s'explique par une revalorisation de certaines prestations, l'augmentation des offres de séjours et l'élargissement de l'attribution des aides aux orphelins.

Dans le cadre de Solidarités familles, programme qui vient en aide aux sapeurs-pompiers en situation de précarité, 79 familles ont été soutenues financièrement dont 39, victimes des inondations survenues en Seine-et-Marne, en Haute-Corse, dans le Loiret et dans le Loir-et-Cher.

Le poste *Frais liés à l'organisation des vacances pupilles, commissions et cérémonie primes installation* a presque doublé par rapport à 2015. L'organisation du rassemblement Pupilles Majeurs qui a lieu tous les deux ans et la hausse du nombre de participants au rassemblement Parent sont les principales raisons de cette augmentation.

LEGERE HAUSSE POUR LES FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS

En 2016, les frais de prospection ont augmenté par rapport à 2015. En effet, afin de mieux affiner nos recherches de nouveaux donateurs, une nouvelle méthode de prospection a été adoptée. Toutefois, pour les campagnes de fidélisation, des économies ont été réalisées grâce à la rationalisation de certaines dépenses.

La part consacrée aux *Frais de recherche de fonds* reste constante par rapport à l'année dernière. Elle représente moins de 20% des dépenses et est même en diminution si on la compare à la proportion des dons reçus.

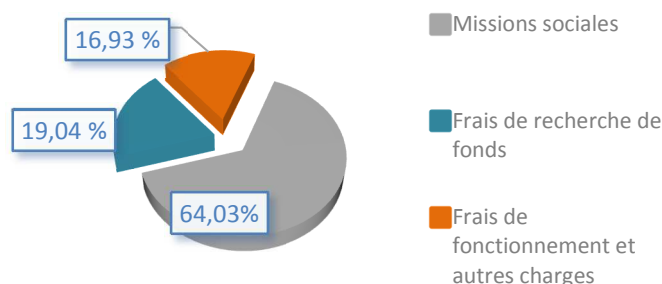
DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT EN TRES LEGERE HAUSSE

Les frais de fonctionnement ont légèrement augmenté mais leur part dans la dépense globale reste stable.

Une hausse de 80 000 euros qui s'explique notamment par une évolution de l'activité de l'association au profit de ses ayants-droit, par l'organisation des multiples événements dans le cadre des 90 ans de l'association et par la participation de plus de 1 200 sapeurs-pompiers au marathon de Paris auquel l'ODP participe tous les deux ans.

EMPLOIS DE L'EXERCICE	EXERCICE 2016 (égal au compte de résultat)		2016 %	2015 %	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2016
	Détail	Total			
1- MISSIONS SOCIALES		3 172 262	64,03	64,84	3 172 262
- Allocations et secours directs aux personnes	2 484 932				
- Frais liés à l'organisation des vacances pupilles, commissions et cérémonie primes installation	96 353				
- Autres charges directes liées aux allocations et secours	590 977				
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		943 128	19,04	18,86	943 128
Frais d'appel à la générosité du public					
- dont frais d'appel aux dons	530 892				
- Autres charges directes liées aux frais d'appel et de gestion	412 236				
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT & AUTRES CHARGES		838 977	16,93	16,30	548 193
I- TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RÉSULTAT		4 954 367	100	100	
II- DOTATIONS AUX PROVISIONS		0			
III- CHARGES FINANCIÈRES SUR SCPI		106 525			
III- EXCÉDENT DE L'EXERCICE		2 298 121			
VI- TOTAL GENERAL		7 359 013			4 663 583
V- Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public					0
VI- Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public					0
VII- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public					4 663 583

Répartition des emplois de l'exercice



En 2016, le total des dépenses a atteint 4,9 millions d'euros.

Les missions sociales représentent 64% du montant des charges, les frais d'appel public à la générosité 19%, et les frais de fonctionnement 17%.

L'excédent de l'exercice 2016 reste similaire à celui de l'année dernière. Il représente près de 2,3 millions d'euros, soit un volant de sécurité correspondant à presque 1 an de prestations.

Bilan simplifié

Actif	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015	Passif	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015
Actif immobilisé	4 988 818 €	5 091 431 €	Fonds associatifs et réserves	23 286 461 €	20 988 341 €
Placements	18 520 931 €	17 297 752 €	Provisions	698 561 €	724 528 €
Autres	1 229 455 €		Dettes	754 181 €	676 314 €
Total général	24 739 204 €	22 389 183 €	Total général	24 739 204 €	22 389 183 €

Nos actions 2016 en quelques chiffres clés

354 Pupilles ayant bénéficié d'un séjour vacances de l'ODP

Budget : 255 837 €

866 Familles prises en charge

968 Primes de rentrée scolaire

Budget : 290 400 €

1 309 Pupilles

+ 1 900

Allocations trimestrielles

Budget : 1 021 211 €

112 Aides au Permis de conduire

Budget : 106 249 €

159 Primes Diplôme

Budget : 23 850 €

3 Aides à la création d'entreprise

Budget : 45 000 €

93 Ordinateurs offerts

Budget : 78 430 €

Nos bénéficiaires

- **L'orphelin** – dès sa naissance et jusqu'à la fin de ses études – **et sa famille.**
- **Le sapeur-pompier et sa famille** en situation de précarité.
- **Les enfants de sapeurs-pompiers** dont le conjoint est décédé.

Pourquoi une réserve financière ?

La réserve financière doit permettre à l'association de répondre à la totalité de ses engagements au profit de ses ayants-droit dans le cas d'une diminution importante de ses ressources.

Selon qu'il est issu du Hors-Service ou du Service Commandé, le coût moyen d'accompagnement d'un pupille par année peut varier, respectivement, de **300 € à 3 000 €** et la durée de prise en charge de **5 à 14 ans**.

A partir de ces éléments, ce besoin en réserve financière a été estimé à 18,4 millions d'euros. De par nos divers placements sécurisés mais aussi par la volonté du Conseil d'Administration de gérer "en bon père de famille" l'argent destiné à nos orphelins, l'ODP dispose d'une réserve financière de 23,2 millions d'euros, ce qui lui permet aujourd'hui d'appréhender sereinement l'avenir.

Notre Projet Associatif 2017/2018

Les grands axes du Projet (validés par notre Conseil d'Administration) :

- Conforter et développer les actions existantes (*Augmentation des Allocations trimestrielles, du forfait Permis de conduire, de la Prime « Premier Secours », participation aux frais d'internat, aide spécifique pour les jeunes partant à l'étranger pour leurs études, etc.*)
- Renforcer l'accompagnement des Pupilles handicapés (*Financement d'équipements médicaux, mise en place d'un système d'épargne pour les Pupilles les plus lourdement handicapés*) et des pupilles étudiants.
- Améliorer l'organisation des séjours et rassemblements nationaux des pupilles et des parents (*Elargissement des propositions de séjours vacances, prise en charge des frais de transport des pupilles et des parents participant aux Rassemblement nationaux, etc.*)
- Développer l'accompagnement des Parents et Pupilles (*Annualisation du Rassemblement Pupilles Majeurs, Renforcement de l'organisation du Rassemblement parents, mises en place de réseaux d'experts et de groupes de paroles, etc.*)
- Renforcer la mise à disposition d'hébergement sur Paris : une politique d'investissement qui permet d'élargir l'offre de notre action sociale et de sécuriser nos placements financiers (coût de l'immobilier en hausse permanente).

L'impact de ces mesures est estimé à environ 3,5 millions d'euros.

L'acquisition des appartements coûtera environ 3 millions d'euros et l'évolution des mesures d'accompagnement des orphelins générera annuellement 500 000 euros de dépenses complémentaires.

Toutes les informations de ce document sont issues des rapports, moral, d'activité et financier de l'année 2016, disponibles sur le site internet de l'organisation (www.oeuvresdespupilles.fr) ou obtenus sur simple demande écrite.



Le don en Confiance

L'Œuvre des Pupilles est agréée par le Comité de la Charte du don en confiance

L'agrément repose sur 4 grands principes :

- fonctionnement statutaire et gestion désintéressée ;
- rigueur de la gestion ;
- qualité de la communication et des actions de la collecte de fonds ;
- transparence financière.

Coordonnées

Œuvre des Pupilles Orphelins
et Fonds d'Entraide des Sapeurs-Pompiers de France
32 rue Bréguet - 75011 PARIS

☎ 01.49.23.18.00 ☎ 01.49.23.18.34

✉ odp@pompiers.fr

www.oeuvresdespupilles.fr